

Dans cette nouvelle, les journalistes disent-ils la vérité ?

1. Séance de lancement : étude d'un dessin de presse



<http://ipjblog.com/mathieupalain/files/2010/03/REPORTER-de-GUERRE.jpg>

Faites un presentation de ce document en insistant sur les deux personnages et leur action :

1. Présentation (ANDI) + la source
2. Ce que je vois
3. ce que je peux en dire (interprétation)

Pourquoi n'y a-t-il pas de décor autour des deux personnages ?

Quel est le message véhiculé par ce dessin de presse ?

Expliquez à l'aide de trois arguments pourquoi un reporter part-il dans une destination à risque et Pourquoi est-ce important de rendre compte des conflits dans le monde ?

2. L'Ethique – valeurs qui motivent nos actions - d'un journaliste

Problématique : Les journalistes de cette nouvelle ont-ils respecté les règles du métier de journaliste ?

1. Lisez en document joint la déclaration des 10 droits et devoirs du journaliste.

Correction



support : le dessin de presse.

Dessin de presse représentant un combattant tenant une mitrailleuse face à un reporter le prenant en photo.

1) Décrivez chacun de ces deux personnages ainsi que leur action.

Ce que je vois :

- A gauche, nous avons un personnage qui tient une mitrailleuse lourdement chargée = soldat.

L'onomatopée « Klik ! » montre qu'il tire face à lui mais on peut se demander s'il vise le journaliste ou pas.

- Le journaliste quant à lui, est dans la même position que le soldat, il a un sac une casquette et un appareil photo avec un gros objectif. Il vient de dégainer son appareil et prend une photo comme en témoigne le « clic ».

Interprétation :

Les deux personnages semblent se viser l'un l'autre.

2) Pourquoi n'y a-t-il pas de décor autour des deux personnages ?

Ces deux personnages sont face à face, dans une position similaire, « tirent » chacun à leur manière. Les seuls éléments qui changent sont l'orthographe du clic. L'absence de décor met en valeur les deux personnages et l'action : la confrontation entre ces deux personnages qui utilisent chacun leur « arme ».

3) Quel est le message véhiculé par ce dessin de presse ?

Le reporter de guerre se rend sur le terrain pour faire son métier, afin de raconter ce qu'il se passe. Il prend des risques.

De plus, cela dénonce aussi la violence des armes et de la guerre : « klik ».

Le reporter se met physiquement en danger pour assurer la liberté d'expression et le droit à l'information.

Déclaration des 10 devoirs

- 1) respecter la **vérité**, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître ;
- 2) défendre la **liberté** de l'information, du commentaire et de la critique ;
- 3) publier seulement les informations dont **l'origine est connue** ou les accompagner, si c'est nécessaire, des réserves qui s'imposent ; ne pas supprimer les informations essentielles et ne pas altérer les textes et les documents ;
- 4) ne pas user de méthodes **déloyales** pour obtenir des informations, des photographies et des documents ;
- 5) s'obliger à **respecter la vie privée** des personnes ;
- 6) **rectifier** toute information publiée qui se révèle inexacte ;
- 7) **garder le secret professionnel** et ne pas divulguer la source des informations obtenues confidentiellement ;
- 8) s'interdire le **plagiat, la calomnie, la diffamation**, les accusations sans fondement ainsi que de recevoir un quelconque avantage en raison de la publication ou de la suppression d'une information ;
- 9) ne jamais confondre le métier de journaliste avec celui du **publicitaire** ou du **propagandiste** ; n'accepter aucune consigne, directe ou indirecte, des annonceurs ;
- 10) refuser toute pression et n'accepter de directives rédactionnelles que **des responsables de la rédaction**.

Déclaration des 5 droits

- 1) Les journalistes revendiquent **le libre accès à toutes les sources d'information** et le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique. **Le secret des affaires** publiques ou privées ne peut en ce cas être opposé au journaliste que par exception en vertu de motifs clairement exprimés.
- 2) Le journaliste a le droit de refuser **toute subordination** qui serait contraire à la ligne générale de son entreprise, telle qu'elle est déterminée par écrit dans son contrat d'engagement, de même que toute subordination qui ne serait pas clairement impliquée par cette ligne générale.
- 3) Le journaliste ne peut être contraint à accomplir un acte professionnel ou à exprimer une opinion **qui serait contraire** à sa conviction ou sa conscience.
- 4) L'équipe rédactionnelle doit être **obligatoirement informée** de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise.
Elle doit être au moins **consultée**, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journaliste.
- 5) En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat personnel assurant sa sécurité matérielle et morale ainsi qu'une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et suffisante pour **garantir son indépendance économique**.

2) A partir du travail de lecture de la nouvelle et des devoirs du journaliste, complétez le tableau suivant :

Point de la déclaration retenu	Personnage de la nouvelle ne respectant pas ce point	Passage précis du texte
Ex1 : respecter la vérité en raison du droit qu'a le public à connaître la vérité.		
Ex2 : défendre la liberté de l'information, du commentaire et de la critique		
Ex 3 : publier seulement les informations dont l'origine est connue ou les accompagner de réserves.		
Ex 4 : Ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations		
Ex 5 : s'obliger à respecter la vie privée des personnes		
Ex 6 : Rectifier toute information publiée qui se révèle inexacte		
Ex 7 : Garder le secret professionnel		
Ex 8 : S'interdire le plagiat, la calomnie, la diffamation et les accusations		
Ex 9 : Ne jamais confondre le métier de journaliste avec celui de publicitaire ou de propagandiste.		
Ex 10 : Refuser toute pression et n'accepter de directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction		

Synthèse : Répondez à la question posée en début de séquence : « dans cette nouvelle, les journalistes disent-ils la vérité et pourquoi ? » Justifiez votre réponse à l'aide d'exemples.

Correction

Point de la déclaration retenu	Personnage de la nouvelle ne respectant pas ce point	Passage précis du texte déjà analysé en cours
Ex1 : respecter la vérité en raison du droit qu'a le public à connaître la vérité.	Non Philippe le cameraman	Dans le dernier paragraphe, lorsqu'il traverse le pont et donne la moitié de la somme promise à Yochka au sniper qui a vraisemblablement tué le garçon.
Ex2 : défendre la liberté de l'information, du commentaire et de la critique	Oui les deux personnages	Puisqu'ils se sont installés sur la longue durée pour rendre compte de l'évolution de la situation.
Ex 3 : publier seulement les informations dont l'origine est connue ou les accompagner de réserves.	Oui les deux personnages	Ils tournent le reportage eux-mêmes et sont donc garants de la véracité des faits qu'ils ont observé.
Ex 4 : Ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations	Oui Philippe le cameraman	Il semble avoir payé un sniper pour obtenir une image forte qui devrait fortement marquer les esprits des spectateurs
Ex 5 : s'obliger à respecter la vie privée des personnes	Aucun des deux	puisqu'ils acceptent d'utiliser le nom fournit par le garçon.
Ex 6 : Rectifier toute information publiée qui se révèle inexacte	Aucun des deux	car ils ne relatent dans le reportage que les faits. Ils n'interprètent pas. Ou le cameraman ne semble pas avoir l'intention de raconter le bidonnage du reportage.
Ex 7 : Garder le secret professionnel	Oui pour les deux personnages	Car ils utilisent un nom d'emprunt pour parler du jeune garçon. Ils ne divulguent ni sa véritable identité ni celle de ses camarades de survie. Philippe ne parle pas à Jean Yves du bidonnage de la situation.
Ex 8 : S'interdire le plagiat, la calomnie, la diffamation et les accusations	Aucun des deux	Ils ne semblent pas le pratiquer à travers les passages étudiés.
Ex 9 : Ne jamais confondre le métier de journaliste avec celui de publicitaire ou de propagandiste.	Aucun des deux	Le message qu'ils transmettent dans le reportage ne leur est pas imposé. Il ne véhicule pas de publicité ou des idées.
Ex 10 : Refuser toute pression et n'accepter de directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction	Philippe le cameraman	Le chef de l'information subit des pressions de la part des dirigeants de la chaîne pour redonner des audiences convenables au journal, ce qui doit passer par des images chocs. Il ne cautionne pas mais transmet l'information à ses employés. Philippe prend lui-même la décision et enfreint cette règle.

Synthèse : Répondez à la question posée en début de séquence : « dans cette nouvelle, les journalistes disent-ils la vérité et pourquoi ? » Justifiez votre réponse à l'aide d'exemples.

Les journalistes doivent dire la vérité et doivent raconter réellement les faits, sans les mettre en scène. Mais certains trafiquent les informations en modifiant la réalité car ils subissent des pressions qui ne leur permettent pas d'être objectifs. Ainsi, dans la nouvelle de Didier Daeninckx, le reporter a cédé aux pressions imposées par les directeurs de la chaîne puisqu'il décide de faire un reportage sur un jeune enfant. Mais surtout, son caméraman a acheté les services d'un sniper pour tuer le jeune garçon afin de rapporter des images spectaculaires et choquantes.